



**CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE  
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**



**Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION  
Laboratoire d'Analyse des Politiques Publiques (LAPP)**

## **SÉRIE DE DOCUMENTS DE RECHERCHE**

### **BANQUE/MICROFINANCE UNE ANALYSE INSTITUTIONNELLE DE LEUR RELATION DE COMPLÉMENTARITÉ**

**François Seck FALL**  
Lereps/Université de Toulouse 1, le Capitole  
CRES (Consortium pour la Recherche Economique et Sociale)  
François-Seck.fall@univ-tlse1.fr

Consortium pour la Recherche Economique et Sociale  
Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji  
Lot 1 et 2 - Pyrotechnique - Dakar, Sénégal  
CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina  
Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58  
Email : cres\_ucad@yahoo.fr / cres@cres-sn.org  
Information : contact@cres-sn.org / Site Web : www.cres-sn.org

## Résumé

L'articulation Banque et Microfinance est à l'heure actuelle un enjeu majeur de l'intermédiation financière dans les économies en développement, notamment en Afrique de subsaharienne. Alors que plusieurs études se sont intéressées aux modèles d'articulation entre les deux secteurs, peu se sont vraiment penchées sur l'analyse théorique de cette relation de complémentarité. Ce travail cherche à contribuer à l'analyse théorique de la complémentarité entre les deux secteurs. Il prend appui sur les approches institutionnalistes pour montrer en quoi le secteur bancaire et celui de la microfinance se trouvent institutionnellement complémentaires. En outre, il contribue modestement à l'analyse théorique de la relation de complémentarité entre les deux secteurs, complémentarité modélisée en particulier à travers la théorie de la firme-J de Aoki.

**Mots clés :** Banque, Microfinance, Complémentarité institutionnelle, Firme A, Firme J

**Code JEL :** G21, G14, O17

## Introduction

L'articulation entre banques et institutions de microfinance (IMF) est devenue un enjeu majeur de l'intermédiation financière dans les économies en développement, notamment dans les pays d'Afrique subsaharienne. Sur le marché du crédit formel cohabitent les deux types d'institutions financières, les banques s'occupant du segment supérieur, et les IMF du segment inférieur. Sur ce marché, existe un vide architectural au niveau de la niche des petites et moyennes entreprises (PME), alors qu'aujourd'hui se développe de plus en plus la mésoactivité. Avec la croissance des activités de microfinance, de plus en plus de structures productives ou commerciales se retrouvent à la frontière entre les deux secteurs, alors que le système financier, dans sa structure comme dans son organisation ne prévoit pas leur prise en charge par un secteur. Ces structures se retrouvent ainsi souvent victimes d'une double exclusion, à la fois, des banques et des institutions de microfinance. C'est ce constat qui est à l'origine du débat sur l'articulation entre les deux secteurs d'intermédiation. La réflexion porte sur les différents schémas d'articulation Banque/Microfinance pour élargir la surface d'intermédiation financière.

Cette articulation se révèle encore plus prégnante avec le glissement paradigmatique de la *microfinance* vers la « *finance inclusive*<sup>1</sup> ». Ce nouveau paradigme pose la question de savoir comment articuler les différents secteurs d'intermédiation de façon à répondre efficacement aux besoins de toutes les couches de la population. Il pose les bases institutionnelles de la complémentarité Banque/Microfinance (CBM), dans la mesure où il se fonde sur le principe de la complémentarité des différents acteurs financiers pour bâtir un système qui couvre l'ensemble des besoins financiers. Ce paradigme d'emblée reconnaît qu'aucun des deux secteurs ne peut de façon solitaire répondre efficacement à l'ensemble des besoins des agents économiques. Ils sont naturellement complémentaires et cette complémentarité est admise au plan politique.

Sur le plan de la littérature empirique, plusieurs études ont tenté de mettre en évidence la nature de cette complémentarité (Fall, 2009 ; Nsabimana, 2004 ; Christen, 2001, Lopez et Rhyne, 2003...). Ces travaux, pour l'essentiel, n'ont cherché qu'à décrire les différentes formules d'articulation Banque/Microfinance, notamment les partenariats financiers, techniques et institutionnels qui ont vu le jour entre les deux secteurs. Toutefois, peu de travaux théoriques ont été consacrés à cette question de la CBM. Pourtant, comme le montre Fall (2010a), cette complémentarité peut être justifiée théoriquement en mobilisant

---

<sup>1</sup>On parle de *systèmes financiers inclusifs*, de *systèmes financiers accessibles à tous*, d'*inclusion financière*, etc. (voir le Livre Bleu des Nations Unies).

plusieurs cadres d'analyse : la théorie des asymétries d'information, mais aussi celui de l'économie industrielle sur les barrières à l'entrée et à la sortie, et le corpus théorique de l'économie de la régulation.

A l'heure actuelle, rares sont vraiment les travaux théoriques qui ont été faits sur la CBM. Une justification théorique de cette relation de complémentarité est fournie par Fall (2011). Ce dernier s'est appuyé sur la théorie de base de l'intermédiation financière pour fonder la complémentarité Banque/Microfinance à travers la spécificité de la technologie d'intermédiation usitée de part et d'autre pour parer aux asymétries d'information. Cette complémentarité est de nature technologique<sup>2</sup>, elle est mise en évidence à travers la spécificité des mécanismes d'intermédiation des deux secteurs. Une autre analyse théorique a été fournie par Sodokin (2007), dans une approche de la comptabilité monétaire. Ce dernier met en évidence la CBM dans une relation verticale entre les deux entités où les IMF en tant que clientes des banques apparaissent comme des micro-banques. Seulement, son travail a porté moins sur la justification théorique de la CBM que sur l'explicitation de la relation verticale qui lie les deux secteurs au plan de la comptabilité monétaire.

L'objet de cet article est de justifier théoriquement la complémentarité institutionnelle Banque/Microfinance. En effet, dans le paradigme de la « finance accessible à tous », la Complémentarité Banque/Microfinance (CBM) est avant tout institutionnelle. Et, dans cette optique, il est question de voir comment articuler les deux secteurs de façon à rendre les services financiers accessibles pour tous. Sur le plan juridique et sur le plan de l'intermédiation financière, une première réponse consiste à mettre en place des structures financières efficaces et viables qui soient réglementées avec des lois appropriées. Notre analyse prend appui sur les approches institutionnelles qui se sont intéressées à l'analyse de la diversité des capitalismes modernes (Amable, 2000, 2002 ; Aoki, 1986, 1994, 2000, 2001 ; Boyer, 2002, 2003, 2005, Hall, 2005 ; Hall et Soskice, 2001...).

Cette littérature a tenté de justifier l'existence de plusieurs modèles capitalistes, en montrant la particularité de chacun d'eux sur la base des éléments contextuels – c'est-à-dire, de son milieu opérationnel. L'idée sous-jacente c'est de dire que chaque modèle institutionnel a une efficacité qu'il tient de son milieu naturel. C'est à ce type d'analyse que nous allons nous livrer ici, en montrant que la banque et la microfinance sont deux modèles institutionnels complémentaires, chacun tenant son efficacité de son milieu naturel.

---

<sup>2</sup> Cette complémentarité a été également justifiée par Sodokin (2007), dans un cadre différent : une approche par la comptabilité nationale. Dans sa perspective, la complémentarité est mise en évidence dans une relation comptable verticale, les IMF étant considérées comme des microbanques, clientes de la microfinance.

L'article est organisé en trois parties. Dans un premier temps (section 2), nous faisons un bref survol de la littérature sur la complémentarité dans la théorie de la régulation. Dans un second temps (section 3), nous tentons de mettre en évidence la dimension institutionnelle de la CBM, en fondant l'analyse sur l'approche de la théorie de la régulation. Dans un troisième temps, nous essayons d'ancrer dans le réel cette complémentarité institutionnelle Banque/Microfinance, en nous fondant sur le modèle de la firme-J de Aoki (section 4), l'idée étant de montrer en quoi chaque forme institutionnelle se trouve plus efficace dans son milieu naturel.

### 1. La complémentarité dans la théorie de la régulation

La complémentarité ! Voilà un concept auquel la théorie économique s'est peu intéressée, et avec lequel pourtant elle a longtemps cheminé. Cette notion, en effet, a très peu fait l'objet d'analyse au plan théorique, en dépit de l'importance qu'elle revêt dans la coordination des activités économiques (Ravix, 1990 ; Earl, 1998 ; Stieglitz et Heine, 2007)<sup>3</sup>. Toutefois, le concept de *complémentarité institutionnelle* (CI) est apparu tout récemment dans la littérature chez certains auteurs comme Amable *et al.* (2002) qui traitent de l'importance des institutions en économie et plus particulièrement de la diversité du capitalisme. Dans leur analyse, la complémentarité met en jeu plusieurs organisations ou institutions dans un tout qui a pour objectif l'optimum collectif. La particularité de chaque institution dans ce jeu réside dans les règles institutionnelles qui définissent son action. Leur postulat est que les institutions qui influencent l'économie ne peuvent être considérées indépendamment les unes des autres. Ils considèrent que les organisations interagissent entre elles de façon directe ou indirecte, et que leurs actions séparées influencent les performances de court terme comme de long terme, et donc, les résultats du jeu (*ibid.*).

L'analyse de la complémentarité chez les régulationnistes a pour point de départ le constat empirique de la diversité du capitalisme contemporain (Hall et Soskice, 2002 ; Boyer, 2005 ; Hall, 2005). La question qu'ils se posent est de savoir pourquoi l'existence d'une multiplicité de modèles de capitalisme dans une économie globalisée. Pour tenter de répondre à cette question, ils s'appuient sur le concept de complémentarité institutionnelle. Ce concept est basé sur les mécanismes de renforcement entre organisations institutionnelles, lorsque chacun, dans son existence, facilite l'existence de l'autre. Cette

---

<sup>3</sup> Dans Fall (2010a), cette notion de complémentarité est passée au peigne fin. Dans cette contribution, nous allons simplement mettre en avant la notion de complémentarité institutionnelle pour modéliser la relation de complémentarité Banque/Microfinance.

notion met en relation plusieurs institutions ou organisations productives entre elles dans une certaine architecture bien définie, et se focalise sur les interactions positives entre les différents éléments, interactions qui conditionnent la cohérence et la performance du système dans son ensemble (Amable, 2000). C'est aussi dans cette perspective qu'Aoki se propose de modéliser la firme-A et la Firme-J, comme deux arrangements institutionnels complémentaires. Cette conception de la notion de complémentarité correspond bien à celle de Richardson (1960, 1972) dans sa troisième idée que nous avons mise en évidence dans Fall (2010a, 2010b). Seule, diffère alors la perspective d'analyse. Alors que Richardson raisonne dans une optique de production de richesses, la théorie de la régulation le fait dans une perspective institutionnelle de la diversité des formes du capitalisme.

La littérature sur les variétés du capitalisme contemporain a souligné l'importance des effets d'interaction des principales variables institutionnelles sur l'organisation des systèmes économiques nationaux (Hall, Soskine, 2001, *in* Amable *et al.*, 2002, p.272). Comme le souligne Amable (2002), la diversité du capitalisme est constatée, mais l'interprétation de cette diversité est sujette à débat. Cette diversité reflète, selon lui, le fait qu'il n'existe pas un seul modèle idéal, mais une grande variété de capitalismes et les économies divergent en termes d'institutions qui les caractérisent. La complémentarité dans l'approche institutionnelle ne considère pas les organisations dans leur situation isolée, mais davantage dans un ensemble global. L'idée sous-jacente étant que l'existence d'un avantage institutionnel dans un domaine particulier se trouve renforcé par les avantages institutionnels qui existent dans d'autres domaines. La complémentarité exprime le fait que chaque arrangement institutionnel dans un domaine est renforcé dans son existence ou dans sa fonction par d'autres arrangements institutionnels dans d'autres domaines. Ainsi, selon Amable (*ibid.*), la complémentarité institutionnelle est en mesure d'expliquer la persistance de modèles différents d'économies capitalistes. Le concept de complémentarité chez ce dernier s'accompagne naturellement de celle de hiérarchie institutionnelle.

Tout comme l'approche de G. B. Richardson (1960, 1972)<sup>4</sup>, la complémentarité chez les régulationnistes a pris des dimensions multiples. Selon Amable *et al.* « La complémentarité institutionnelle est présente lorsque l'existence d'une institution ou la forme particulière qu'elle prend dans un domaine donné renforce la présence, le fonctionnement ou l'efficacité d'une autre institution, même dans un autre domaine » (*ibid.*)<sup>5</sup>. Ces auteurs

---

<sup>4</sup> Lorsqu'on évoque la complémentarité dans l'analyse économique, on fait davantage allusion aux travaux de G. B. Richardson, l'auteur qui s'est le plus illustré dans l'usage de ce concept (Fall, 2010, 2011). Ce dernier définit la notion de complémentarité dans une logique de coordination des activités au sein de l'industrie.

<sup>5</sup> Pour les deux institutions dont il est question ici, la banque et la microfinance, en l'occurrence, la complémentarité institutionnelle tiendrait essentiellement à leurs externalités positives mutuelles.

retiennent deux définitions de la complémentarité institutionnelle. « La première se réfère à la mesure de la performance », tandis que la seconde « se réfère au concept de stabilité dynamique ». Dans l'approche de la performance, ils considèrent que « deux formes institutionnelles sont complémentaires lorsqu'elles conduisent l'économie vers l'optimum local ». Dans la seconde, « il y a complémentarité institutionnelle lorsque l'existence de l'une d'elles renforce directement ou indirectement celle de l'autre, sans référence à un quelconque concept de performance systématique ».

Dans l'approche institutionnelle, il existe plusieurs définitions possibles de la notion de complémentarité (Amable, 2002). Martin Höpner (2005) met en évidence trois sens différents du concept de complémentarité : (1) la complémentarité dans un univers où les différentes composantes se renforcent et se compensent mutuellement pour constituer l'ensemble ; (2) la complémentarité au sens économique où deux biens sont dits complémentaires quand leur élasticité croisée est négative ; et (3) la complémentarité comme similarité. L'analyse institutionnelle, tout comme celle de Richardson, met implicitement en avant l'idée de spécialisation des acteurs en fonction de leurs avantages comparatifs. Ernst (2003) soutient que la possibilité d'une spécialisation industrielle sur un marché mondialisé de produits et de services permet de souligner l'avantage de la diversité institutionnelle.

## **2. La dimension institutionnelle de la CBM**

La première dimension de la relation entre l'industrie bancaire et celle de microfinance est naturellement la *complémentarité institutionnelle*. De façon plus large, on peut parler aussi de complémentarité politique ou juridique, dans la mesure où leur rapport est essentiellement fondé sur des dispositifs institutionnels et politiques relatifs au fonctionnement de chacun des deux secteurs. L'illustration la plus simple de cet argument consiste à se demander pourquoi les IMF ne peuvent pas s'appeler elles-mêmes des *banques*, ou encore pourquoi la loi Parmec leur interdit de s'accorder cette appellation. Il en est ainsi simplement parce que les dispositifs politiques cherchent à les différencier institutionnellement. Sous ce rapport, une institution financière s'appellera *banque*, si les autorités politiques et réglementaires lui accordent l'agrément bancaire.

Le statut de banque lui donne le pouvoir d'exercer en tant que banque et pas en tant que *non-banque*. Ce statut définit l'ensemble des dispositifs juridiques, prudentiels, etc. qui conditionnent l'exercice de cette profession et délimite également son champ d'action. De même, une institution financière s'appellera *institution de microfinance* - ou *système financier décentralisé* (SFD), dans le jargon préféré de la BCEAO -, parce que les autorités

compétentes en auront décidé ainsi. De ce fait, la définition de la banque et de la microfinance, comme deux entités juridiques distinctes, constitue un premier pas vers une définition institutionnelle de la complémentarité entre l'industrie bancaire et celle de microfinancement. Il s'agit bien d'une complémentarité juridique. Il va sans dire que la définition de ces deux entités juridiques distinctes pour l'activité d'intermédiation financière relève d'une volonté explicite de mettre en place des formes institutionnelles qui soient en adéquation avec les spécificités socio-économiques et culturelles du milieu. Dans la théorie de la régulation, les formes institutionnelles correspondent à la codification d'un ou de plusieurs rapports sociaux fondamentaux (Boyer, 2003).

Cependant, la définition institutionnelle que nous cherchons à appliquer ici va au-delà de la simple distinction juridique. Elle est aussi politique. Le fondement institutionnel de la CBM relèverait même de la volonté des politiques et des acteurs en faveur du développement de voir s'édifier des secteurs financiers inclusifs, opérant dans des cadres d'orientation politiques, juridiques et réglementaires sains et appropriés. Cette vision de la complémentarité est en adéquation avec l'analyse institutionnelle de la diversité du capitalisme moderne faite dans la théorie de la régulation. Rappelons-nous que, dans le débat sur les différents modèles du capitalisme, la complémentarité fait référence aux interactions spécifiques entre institutions. Le même cadre d'analyse peut être appliqué ici en considérant la banque et la microfinance comme étant deux arrangements institutionnels en interaction dans le système financier. Dès lors, La question sera de savoir pourquoi ces deux organisations distinctes existeraient dans un système de financement où l'objectif de l'intermédiation est le même, c'est-à-dire, collecter l'épargne des agents excédentaires pour le financement de projets rentables.

Dans l'optique régulationniste, on peut toujours s'appuyer sur le concept de complémentarité institutionnelle pour justifier cette coexistence. Ici, il s'agit bien de deux arrangements institutionnels qui sont destinés à répondre à des besoins spécifiques de l'intermédiation financière. L'industrie bancaire se spécialise dans l'intermédiation à une échelle macro, et celle de la microfinance à une micro-échelle. Cette bipartition de la sphère d'intermédiation répond aux besoins spécifiques des agents dans chaque industrie. Puisque les besoins et les aspirations de la clientèle ne sont pas les mêmes dans les deux industries, il est alors naturel que les formes institutionnelles qui les satisfont soient bien distinctes. Bref, la complémentarité institutionnelle tient au fait que chacun de ces arrangements institutionnels n'est efficace que dans son contexte naturel, c'est-à-dire, la banque détient un avantage comparatif dans l'activité bancaire, et l'IMF dans l'activité de microfinance.



Le fait, pour une banque, de vouloir exercer l'activité pure de microfinance, ou bien pour une IMF de vouloir exercer l'activité pure de banque, peut conduire à des inefficiences de part et d'autre. Dès lors, la question de savoir quelle est la forme organisationnelle la plus efficace pour répondre à tous les besoins ne se pose guère. Satisfaire l'ensemble de la demande nécessite la conjonction des deux formes institutionnelles. C'est l'idée ici de la complémentarité institutionnelle que nous tentons de définir. La mise en œuvre de systèmes financiers ouverts dans les économies en développement nécessite une intermédiation à la fois bancaire et microfinancière. Cet arrangement institutionnel *Banque/Microfinance* est plus efficace qu'un système où seules les banques seraient actives.

Le principe de la complémentarité institutionnelle veut ainsi que chaque forme institutionnelle s'active dans son domaine de prédilection, et donc, se spécialise. Cette configuration est bien plus efficace qu'une situation où les deux institutions seraient autorisées à exercer indifféremment les deux types d'activités. Pour formaliser cette idée, supposons intuitivement un système financier constitué simplement de deux formes organisationnelles : une banque et une IMF. Considérons, par ailleurs, l'hypothèse que l'activité d'intermédiation est fortement différenciée dans ces deux industries, c'est le cas, par exemple, lorsqu'un secteur bancaire cohabite avec un secteur de microfinancement très proche de la finance informelle<sup>6</sup>. Imaginons également un planificateur qui est censé dessiner un schéma d'intermédiation qui combine la banque et la microfinance. Ce dernier est censé coordonner le système de façon à ce que le gain collectif soit maximum.

**Tableau 1. Les gains d'efficacité de chaque institution suivant l'activité exercée**

Institution	Banque	IMF
Activité de banque	1 → [5]	2 → [3]
Activité de microfinance	3 → [3]	4 → [5]

Source : Auteur.

Puisque le contexte est tel que l'activité de base dans un secteur donné diffère fortement de celle du secteur voisin, on voit logiquement que l'efficacité d'une institution donnée est maximale, lorsque celle-ci se spécialise dans son activité de référence. Ainsi, l'efficacité de la banque est supérieure, lorsque celle-ci joue son rôle spécifique de banque, plutôt que lorsqu'elle recherche en plus à faire de la microfinance. Les différentes situations sont représentées dans le tableau 1 ci-dessus. La situation 1 est le cas où la banque se limite à exercer l'activité bancaire, et la situation 4, celui où l'IMF se limite à faire seulement

<sup>6</sup> C'est généralement le cas dans les premières années de la microfinance. Celle-ci est très jeune, peu formelle et peu organisée pour intéresser les banques.

de la microfinance. Les situations 2 et 3 sont des situations intermédiaires où la banque en plus de son activité de base s'évertue dans le secteur de la microfinance (2), et l'IMF en plus de son activité de base cherche à faire de la banque (3). Le passage d'un niveau d'efficacité 5 à un niveau d'efficacité 3 marque la perte d'efficacité de l'institution. Celle-ci est due au risque encouru par l'institution lorsqu'elle va au-delà de son domaine de prédilection. Cette perte d'efficacité peut prendre la forme d'une dégradation du portefeuille de l'institution ou l'accroissement de ses coûts globaux d'intermédiation. A partir de ceci, il est possible de dégager quatre architectures financières réalisables.

Un premier schéma décrit un système où la banque se spécialise dans l'activité bancaire, et l'IMF dans celle de microfinancement. Cette architecture combine les situations (1) et (4). Ce schéma distingue parfaitement les deux formes institutionnelles. Le planificateur accorde, à chacune des institutions, une licence lui permettant d'exercer dans son domaine de référence. Cette architecture organisationnelle dégage un gain collectif égal à  $10$  [gain (1) + gain (4)].

Le second schéma décrit une situation où les deux activités ne sont pas différenciées. La banque et l'IMF peuvent faire, à la fois, le métier de banque et celui de microfinance. Le planificateur les autorise à faire toutes les activités d'intermédiation. Dans ce schéma, du fait de la spécificité des deux activités, les deux joueurs subissent une perte d'efficacité. Leur note passe alors de cinq à trois, et le gain collectif est réduit désormais à  $6$  [gain (2) + gain (3)]. La perte d'efficacité par rapport à une situation de spécialisation est de  $2$  pour chacune des deux institutions.

Le troisième schéma est celui où la banque est habilitée à faire indifféremment les deux types d'activités, tandis que la microfinance est astreinte à se limiter à l'activité de microfinance. Dans ce schéma-ci, le planificateur accorde une double licence à la banque, et restreint le champ d'intervention de la microfinance. Seule la banque subit une perte d'efficacité. Le gain collectif dans cette architecture institutionnelle est de  $8$  [ $8 = \text{gain (3)} + \text{gain (4)}$ ]. Il diminue par rapport à une situation de spécialisation totale des deux institutions. Néanmoins, il est plus important que celui d'une situation de chaos<sup>7</sup>.

Le quatrième schéma est la situation inverse de la précédente. Dans celui-ci, l'IMF est habilitée à faire les deux activités, alors que la banque est astreinte à se limiter à l'activité de banque. Le gain collectif est égal à celui de la situation précédente. La perte résulte de l'implication de l'IMF dans l'activité bancaire. La banque qui se limite à son activité de base

---

<sup>7</sup> Nous voulons dire par là, une situation où la banque et l'IMF ont le droit de faire n'importe quelle activité d'intermédiation.

ne subit pas de perte d'efficacité<sup>8</sup>. Au regard de ces quatre schémas institutionnels, on peut se demander quelle est la forme organisationnelle à adopter. La situation précédente peut être résumée dans le tableau suivant (Tableau 2).

Le gain lié à la spécialisation est supérieur à celui des autres régimes organisationnels. Cette démonstration met en évidence la complémentarité institutionnelle qui anime le rapport entre l'industrie bancaire et celle de microfinance. Cette complémentarité institutionnelle repose sur deux aspects essentiels. Le premier aspect est que, pris isolément, chaque arrangement institutionnel est plus efficace dans son milieu naturel que dans le marché voisin. Le second aspect est que le système global est plus efficace lorsque les deux systèmes sont combinés, aucun des arrangements institutionnels ne pouvant répondre efficacement aux besoins de l'ensemble du système économique. Ce sont ces deux aspects qui conditionnent l'existence d'une complémentarité institutionnelle entre deux régimes organisationnels, à savoir, la spécialisation et la cohabitation (ou la coexistence). La complémentarité institutionnelle entre Banque et Microfinance est conditionnée alors par la nécessité pour chacune de se spécialiser, et l'impératif pour les deux de cohabiter.

**Tableau 2. L'arrangement (ou le schéma) institutionnel optimal**

		BANQUE	
		Spécialisation	Extension
IMF	Spécialisation	10 = [5+5]	8 = [3+5]
	Extension	8 = [5+3]	6 = [3+3]

Source : Auteur.

La complémentarité institutionnelle qui est mise en évidence ici respecte les conditions de la complémentarité. Elle met en relation deux régimes institutionnels : la banque et la microfinance. La condition de spécificité est bien respectée, puisque chaque arrangement institutionnel n'est efficace que dans son milieu naturel. L'objet de cette relation est naturellement la satisfaction des besoins de tous les agents économiques.

On peut attribuer à Masahiko Aoki un rôle de pionnier dans la théorie de la diversité du capitalisme moderne, et donc, dans la théorie de la complémentarité institutionnelle<sup>9</sup>. Ses premières analyses ont, en effet, porté sur la comparaison des modèles capitalistes

<sup>8</sup> La supériorité entre l'organisation de type trois et celle de type quatre ne sera pas discutée ici. Nous faisons alors l'hypothèse simplificatrice qu'il s'agit de deux schémas équivalents.

<sup>9</sup> Ces travaux les plus récents portent sur l'analyse de la complémentarité institutionnelle des formes de gouvernance (Aoki, 1994, 2000, 2001).

américain et japonais. Mais l'analyse que cet auteur fournit aujourd'hui sur la diversité du capitalisme moderne n'est rien d'autre qu'une résultante de ces travaux antérieurs, en particulier, son célèbre article de 1986 sur « *Horizontal vs. Vertical Information Structure of the Firm* ». Cet article a jeté les bases d'une analyse de la diversité du capitalisme. Elle offre également un cadre d'analyse intéressant à la complémentarité institutionnelle qui marque le rapport entre le secteur bancaire et celui de la microfinance. Cette complémentarité réside dans le fait que la banque et la microfinance sont deux arrangements institutionnels dans lesquels le client trouve son compte.

Le modèle de banque appliqué à la microfinance perd de sa pertinence, et vice-versa. Ceci veut dire que chacun de ces arrangements a été conçu en adéquation avec les spécificités de son milieu naturel. Il est alors pertinent de chercher à justifier la complémentarité institutionnelle entre banque et microfinance, en mettant en évidence les spécificités organisationnelles des deux milieux. Nous allons tenter ainsi de faire le parallèle avec l'analyse comparative des firmes A et J de Aoki.

### **3. Modélisation de la CBM à travers la théorie de la firme J.**

La théorie de la firme J chez Aoki a permis une modélisation pertinente de la complémentarité entre deux arrangements institutionnels distincts : la firme américaine (Firme A) et la firme japonaise (Firme J). Une telle problématique peut être parfaitement appliquée à la relation de complémentarité entre l'industrie bancaire et l'industrie de la microfinance. La démarche ici consistera simplement à comparer la structure de la banque (firme A) à celle de la microfinance (Firme J), et de justifier leur complémentarité en montrant que chaque structure est plus efficace dans son milieu de référence. Aoki (1986, 1988) examine certaines différences entre les méthodes japonaises et américaines en matière d'organisation du travail dans les ateliers et de coordination des tâches entre ateliers, dans un contexte où peuvent surgir des chocs externes.

Le parallèle qui sera établi ici entre la *firme bancaire* et la *firme A*, d'une part, et entre la *firme microfinancière* et la *firme J*, d'autre part, n'est pas basé sur une hypothèse simpliste. Elle s'appuie sur une comparaison objective de la structure informationnelle et organisationnelle des firmes A et J et celle des banques et des structures de microfinance, respectivement. Toutefois, l'analyse mérite d'être nuancée, puisque cette analogie n'est pas vérifiable à tous les niveaux. En effet, on peut trouver toujours des exceptions, dans la banque comme dans la microfinance. Dans la firme A, l'information est centralisée et le contrôle s'effectue de façon hiérarchisée, tandis que dans la firme J, elle est décentralisée et le contrôle s'effectue de façon horizontale. Dans la banque, toutes les tâches répondent à un

modèle bien définie, alors qu'en microfinance, les tâches sont peu standardisées et sont spécifiques. Elles peuvent changer d'une relation à une autre, d'un milieu à un autre, ou d'un contrat de crédit à un autre.

En comparant les logiques d'intermédiation dans les deux firmes, on peut facilement observer que dans la banque, l'intermédiation financière est basée sur des mécanismes standards, contrairement à la microfinance qui l'est sur des mécanismes souples, sur des logiques pouvant varier d'une relation de crédit à une autre. Ceci est un premier élément qui appuie le parallèle que nous cherchons à établir ici. Dans la banque, la mise en place de mécanismes standards favorise une coordination centralisée. Puisque les tâches sont définies de façon bien précise, la hiérarchisation de la prise de décision est, de ce fait, plus facile, tout comme dans la firme A.

En revanche, dans la microfinance, cette coordination centralisée de toutes les décisions est plus délicate. Le milieu de la microfinance est plus instable que celui de la banque, et les contrats sont moins standardisés. Le niveau de spécialisation des tâches est plus important dans la banque, ce qui justifie que le contrôle hiérarchique y soit davantage facile. En revanche, dans la microfinance, l'apprentissage prend le pas sur la spécialisation, ce qui justifie l'efficacité d'une coordination horizontale.

Nous allons, à présent, tenter de comparer les niveaux de spécialisation et d'apprentissage dans la banque et la microfinance, et mettre en évidence leurs implications en matière d'organisation.

#### **a. Spécialisation versus apprentissage**

Aoki compare le niveau de spécialisation et d'apprentissage dans les firmes A et J. L'organisation de la production dans la firme-A repose beaucoup sur la spécialisation des équipes de production, tandis que dans la firme-J, elle se base davantage sur un mode d'apprentissage des équipes. Cette opposition qui est faite entre spécialisation et apprentissage sur les firmes A et J est parfaitement adaptée pour comparer la structure organisationnelle de la banque et celle de la microfinance.

Dans la firme-A la spécialisation des employés est très importante. Le travail de chaque employé est bien défini, suivant un canevas établi à l'avance sur la base d'une convention collective<sup>10</sup>. « En raison de la spécificité de la tâche, chaque ouvrier est amené à suivre une carrière assez étroitement délimitée. C'est ainsi qu'une compétence particulière peut être très poussée, mais avoir une portée limitée » (Aoki, 1986, p.971 ; 1988, p.12). En

---

<sup>10</sup> « In the firm A, worker's jobs are specified according to a job classification scheme stipulated in a collective agreement... » (Aoki, 1986, p.971).

raison de cette spécialisation poussée, la rotation de la main d'œuvre est moins évidente au sein de la firme A. Néanmoins, en cas de rupture de contrat, il est plus facile pour la firme de trouver un contrat ayant les mêmes caractéristiques sur le marché. Puisque ces tâches sont standardisées, leur reproduction sur le marché est plus facile, car, sur le marché, existe souvent une offre pour ces types de métier.

C'est exactement ces aspects qui caractérisent l'organisation du travail dans la banque. En effet, les agents embauchés ont des qualifications spécifiques. Par exemple, il n'est pas possible de mettre n'importe quel agent à n'importe quel poste de la banque. La rotation de la main-d'œuvre y est évidemment plus délicate. Au sein de celle-ci, les agents qui s'occupent de la comptabilité ont une formation essentiellement comptable ; ceux qui s'occupent de la gestion des ressources humaines sont spécialisés dans cette tâche ; de même, ceux qui gèrent le portefeuille de marché de la banque ou les actifs financiers de celle-ci sont aussi spécialisés. Il est très délicat de substituer ces différents agents entre eux au sein de la banque.

Toutefois, lorsqu'un membre démissionne - par exemple un agent de crédit -, il est possible de trouver sur le marché du travail un autre agent capable d'exercer les mêmes fonctions. Un agent de crédit qui démissionne d'une banque de la place peut facilement intégrer une autre banque, puisque les tâches qui lui incombent sont généralement les mêmes partout. Donc, dans la firme bancaire, tout comme dans la firme A de Aoki, nous avons une spécialisation bien poussée des tâches.

En revanche dans la firme J, la spécialisation des tâches tend à être beaucoup plus simple et plus large. La distinction entre les tâches est peu poussée et peu précise, et l'attribution des fonctions est plus souple (*ibid*, p 972.). Dans cette firme, le rôle de chaque agent n'est pas spécifié en détail, et la rotation de la main-d'œuvre est plus pratique. La compétence des agents repose davantage sur l'apprentissage que sur les compétences acquises sur le marché du travail. De ce fait, l'expérience acquise dans la firme leur procure un avantage par rapport aux outsiders. En cas de rupture de contrat, il est difficile de trouver sur le marché un agent capable d'exercer exactement les mêmes fonctions. C'est aussi ce qui se passe dans la microfinance. Les tâches exercées par les agents sont peu spécialisées et peu standardisées.

Il arrive souvent qu'un agent exerce plusieurs tâches à la fois. Ce dernier peut être comptable, agent de crédit, responsable du personnel, etc. Du moins, c'est souvent le cas dans les petites structures de microfinance, à l'image des groupements d'épargne et de crédit (GEC) où le promoteur, dans un souci de réduire les coûts de main-d'œuvre, occupe plusieurs fonctions à la fois au sein de sa structure, ce qui donne l'image d'un chaos

organisationnel. Naturellement, cette analyse n'est pas valable pour les grandes structures de microfinance qui sont mieux organisées et qui disposent d'un personnel doté d'une formation relativement spécialisée.

Une structure organisationnelle de type *firme-J* est impensable au sein d'une banque. En microfinance, on peut tolérer cela pour les petites structures qui bénéficient d'une simple reconnaissance, à l'instar des GEC. Toutefois, au sein de certaines grandes IMF, ce genre de Chaos organisationnel existe. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'accent est particulièrement mis aujourd'hui sur l'amélioration de la gouvernance et de l'organisation au niveau de la microfinance. Au Cameroun, dans certaines IMF, le responsable suprême décide de tout dans l'institution : les décisions de crédits, l'ordonnance des dépenses même les plus petites, etc. Cette souplesse dans l'organisation et la répartition des tâches est par ailleurs source d'économies pour certaines IMF.

On sait que la microfinance s'est développée grâce à sa souplesse. Une offre de main d'œuvre spécialisée et standardisée n'est pas encore disponible à grande échelle pour la microfinance. Toutefois, la faible spécialisation de la main d'œuvre dans ce domaine explique sa grande docilité à la rotation. En effet si une même personne est capable d'assurer, à la fois, la comptabilité, la gestion du portefeuille de crédit, et le contrôle au sein d'une même structure, c'est, sans doute, parce que ces tâches ne nécessitent pas une spécialisation importante. Comme les compétences ne sont pas acquises sur le marché du travail, mais à travers l'apprentissage au sein de la firme, une rupture de contrat peut être parfois fatale pour l'IMF. Un agent qui démissionne a un savoir-faire pas spécialisé, mais spécifique, acquis grâce à l'exercice de sa fonction. La relation de clientèle est plus spécifique dans la microfinance que dans la banque. La rente informationnelle est plus importante dans la microfinance, puisqu'elle résulte essentiellement de l'apprentissage.

Dans nos recherches de terrain menées au Bénin, nous avons noté cette importance de la relation de clientèle en microfinance. L'institution PAPME<sup>11</sup> que nous avons visitée à l'hiver 2008, fut confrontée à un problème majeur lié aux agents de crédit. Son portefeuille de crédit s'était beaucoup dégradé, en raison du départ de certains agents de crédit débauchés par les banques qui s'impliquent de plus en plus en microfinance. Ce phénomène est la parfaite illustration de la spécificité des agents de crédits en microfinance. Ces derniers n'ont pas pu être remplacés par d'autres, puisque leur avantage informationnel reposait essentiellement sur l'apprentissage et non sur une spécialisation poussée en matière de crédit. De ce fait, l'agent de crédit qui remplace son collègue a incontestablement

---

<sup>11</sup> Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises.

moins d'informations sur le client, ce qui peut avoir des conséquences graves sur le portefeuille de l'institution.

Dans la banque, un tel phénomène aurait sans doute des conséquences moins graves. Le nouvel agent de crédit qui arrive dispose au moins d'une information sur le client, information stockée sur le passé du client dont il peut apprécier la solvabilité avec les logiciels appropriés. Les clients dans la banque fournissent généralement des documents officiels sur leurs activités, alors que la plupart des clients pauvres ne disposent pas d'un passé de crédit ou de documents comptables sur lesquels peut être effectuée une analyse financière du risque. Et même si l'on assiste aujourd'hui à une introduction progressive des nouvelles technologies en microfinance, il convient de noter qu'à l'heure actuelle beaucoup d'IMF ne disposent pas d'un système informatisé, et nombre de leurs clients sont pauvres et opèrent dans un cadre informel (Schreiner, 2000). On comprend alors aisément que dans la microfinance, tout comme dans la firme J, la spécialisation des tâches soit moins poussée et que la rotation de la main d'œuvre soit plus aisée, puisque les agents exécutent plusieurs tâches à la fois au sein de la structure.

#### **b. Contrôle hiérarchique versus coordination horizontale**

Une fois faite l'opposition entre spécialisation et apprentissage, Aoki s'intéresse à l'impact de la structure organisationnelle de la firme sur son mode de gouvernance. Pour la firme A, la spécialisation des tâches est très importante, et la transmission de l'information hiérarchique, ce qui rend les employés très dépendants de leurs hiérarchies. En revanche, dans la firme J, les fonctions sont moins rigides, et la transmission de l'information est décentralisée, ce qui offre plus de latitude aux employés lorsqu'ils doivent réagir à des chocs externes. Sur ce plan, les caractéristiques de la firme A ressemblent, à bien des égards, à celles de la banque. Par rapport à la microfinance, on peut avancer que la spécialisation est plus poussée, et la prise de décision davantage centralisée, dans le sens où des critères bien définis de prise de décision sont mis en place.

Dans la relation de crédit par exemple, la banque, en fonction des éléments formels que lui procure le client, est en mesure de définir son type de risque et de prendre une décision suivant les critères objectifs définis par la hiérarchie. Une telle prise de décision est centralisée, puisque l'agent de crédit n'a pas la latitude de prendre sa propre décision, mais doit plutôt se conformer au canevas qui est établi par la direction. Cette prise de décision centralisée est rendue possible par l'environnement de la banque. Celui-ci est formel. Les banques fonctionnent suivant des règles de gestion dites prudentielles. Le canevas qui est défini par la hiérarchie dans la banque suit ces règles. Lorsque, par exemple, un agent de crédit (ou un trader) s'écarte de ce canevas, il court le risque d'une sanction par la direction.



Cette sanction lui est infligée, parce qu'on suppose qu'il connaît bien les critères de crédit (ou de prise de risque) préétablis et qu'il n'a pas voulu tout simplement les respecter.

Cet environnement est relativement stable, et les besoins des agents économiques sont relativement homogènes, contrairement au monde de la microfinance où le milieu est en mutation permanente, et les besoins des clients très diversifiés. Cette capacité de la banque à prendre des décisions standardisées est rendue ainsi possible grâce à la nature de sa clientèle. Celle-ci est capable de fournir des éléments matériels formels sur lesquels une analyse du risque de crédit peut être faite. En fonction des éléments formels et des garanties matérielles qu'elle apporte, il est possible, pour la banque, de saisir son type de risque, de lui attribuer une note de rentabilité, un niveau de risque, etc., ce qui est loin d'être le cas en microfinance. Dans celle-ci, nous avons affaire à une clientèle très instable qui peut être active dans plusieurs secteurs d'activité à la fois, en fonction des opportunités de profit qui s'offrent à elle, etc.

Donc, le milieu est relativement plus instable que dans la banque. Ainsi, à cette instabilité du milieu s'ajoute inévitablement le caractère informel des activités exercées. La clientèle souvent n'est pas en mesure de fournir des éléments formels qui reflètent tangiblement la réalité de son activité. De ce fait, et contrairement à la banque, il est difficile d'établir des règles de décisions standardisées. L'incertitude est plus forte dans cette industrie, en raison de l'incapacité de définir des règles standards. Dans cet environnement, la prise de décision se rapproche davantage de celle de la firme J. c'est-à-dire que la structure informationnelle la plus efficace est celle qui est décentralisée.

Cette décentralisation de la prise de décision dans la microfinance permet aux agents de crédit de pouvoir réagir vite en fonction des éléments nouveaux qui leur parviennent. L'incertitude forte fait que les agents ont davantage d'information sur leurs portefeuilles que la direction. Leur avantage informationnel résulte essentiellement de l'apprentissage. Ces derniers sont en contact direct avec la clientèle. Ils vont sur le terrain effectuer des visites. Ils connaissent mieux leurs clients, et chaque agent de crédit a un avantage informationnel sur les autres agents de crédit par rapport à son portefeuille.

On peut nous reprocher le fait que cette même analyse est valable dans une banque. On peut aussi objecter à notre analyse le fait que dans la banque, le conseiller de clientèle connaît son client mieux que sa direction. Ceci est vrai, mais il n'en demeure pas moins que le marché bancaire est plus stable que celui de la microfinance, et que la possibilité de définir des règles standards est sans doute plus importante dans la banque que dans la microfinance. Donc, il convient de prendre en compte le fait que, dans la banque, l'information est, au moins, disponible et vérifiable, ce qui n'est souvent pas le cas en

microfinance. Ceci est palpable à travers le niveau de substituabilité entre main-d'œuvre disponible sur le marché et main-d'œuvre de la banque (ou de la microfinance). Dans la banque, un client peut changer de conseiller, sans que ce changement n'affecte sérieusement le portefeuille de l'institution. L'information étant disponible et stockée sur un support informatique, le prochain conseiller – recruté sur le marché – peut plus facilement poursuivre la relation<sup>12</sup>.

En microfinance, lorsqu'un agent de crédit d'une microfinance démissionne, son remplaçant acquis sur le marché n'aura pas la même efficacité que lui. En effet, l'agent démissionnaire dispose de beaucoup d'informations sur son portefeuille qui ne sont pas stockées et donc transférables plus facilement. De ce fait, même si l'on accepte que la relation de clientèle est spécifique aussi bien dans la banque que dans la microfinance, on sait que la possibilité de stockage de l'information et de formalisation de celle-ci est plus importante dans la banque. C'est cette différence que nous retenons ici pour justifier la différence entre les deux firmes en termes de structures de prise de décision.

En microfinance, la décentralisation de l'information et de la prise de décision en matière de crédit se conçoit facilement en raison de la supériorité des agents de crédit en matière d'information. Cette supériorité est aggravée par la nature non formalisée – *c'est-à-dire tacite* - des informations détenues sur la clientèle. Evidemment, il convient de nuancer cette analyse, puisqu'aujourd'hui, de plus en plus d'IMF sont formelles et exercent une activité de plus en plus bancaire. Toutefois, de façon globale, nous pouvons admettre cette différence entre banque et microfinance en matière de structure informationnelle.

L'analyse que donne Aoki permet de montrer que chaque structure organisationnelle est davantage efficace dans son milieu de référence. La transmission verticale de l'information n'est efficace que dans un environnement relativement stable. C'est le cas dans le milieu bancaire. En revanche, la transmission horizontale est davantage efficace dans un milieu changeant. C'est le cas en microfinance. Il en résulte ainsi une complémentarité entre ces deux modes de coordination. Il s'agit bien d'une complémentarité institutionnelle, puisque la nature de chaque environnement justifie l'organisation institutionnelle en place.

---

<sup>12</sup> Cette analyse doit toujours être nuancée, d'autant plus qu'il a été largement démontré que la relation de crédit dans la banque est une relations spécifique. Sans objecter ce postulat de la théorie économique, nous pensons que ceci est davantage vrai en microfinance où les relations de crédits sont plus personnalisées.

#### 4. Conclusion

Cette contribution a tenté d'analyser la dimension institutionnelle de la relation de complémentarité entre les banques et les IMF dans les économies en développement. En inscrivant l'analyse dans l'optique de la *finance accessible à tous*, elle a permis de mieux saisir les fondements institutionnels de la relation de CBM. Cette complémentarité institutionnelle est ici considérée comme l'ensemble des dispositifs institutionnels qui déterminent le champ d'action des banques et des IMF. Il s'agit de l'ensemble des dispositifs ou règles juridiques, prudentiels, et politiques qui définissent les statuts des banques et des IMF ainsi que leur domaine de compétence. C'est bien la complémentarité institutionnelle qui définit la frontière entre les deux secteurs, et par conséquent, les barrières entre le métier de banque et celui de microfinance.

Dans l'optique de la finance inclusive, la définition des banques et des IMF comme deux régimes organisationnels distincts est fondamentale. L'efficacité du système de financement en dépend beaucoup. En effet, la banque, en tant qu'entité bancaire est plus efficace, lorsqu'elle se spécialise dans l'activité bancaire. De même, l'institution de microfinance est plus efficace lorsqu'elle se spécialise dans son métier de microfinancement. Cette complémentarité institutionnelle définit ainsi la division du travail entre les deux secteurs dans l'activité d'intermédiation financière.

Toutefois, au-delà de la dimension institutionnelle de notre analyse, la question se pose de savoir comment seront intégrées les activités à la frontière entre les deux secteurs. Ou encore, comment exécuter les tâches dont la réalisation nécessite le concours des deux formes organisationnelles, notamment, du fait que les deux dispositifs institutionnels ne prennent pas en compte de telles activités. On arrive naturellement à la conclusion que la complémentarité institutionnelle qui érige des barrières entre les deux formes institutionnelles est de fait excluante, dans la mesure où elle laisse en marge une certaine catégorie de clients. De telles barrières peuvent être levées par des arrangements fonctionnels entre les deux formes institutionnelles, sinon le système de financement ne serait guère optimal, puisque certaines activités en marge des deux secteurs ne seraient pas intégrées. C'est pourquoi la *complémentarité institutionnelle* se doit d'être renforcée par une *complémentarité fonctionnelle* ou relationnelle. Cette dernière forme de complémentarité désignerait l'ensemble des dispositifs techniques (ou fonctionnels) entre les banques et les IMF qui permettent à ces dernières de pouvoir contourner les barrières institutionnelles et économiques qui s'établissent entre les deux secteurs (Fall, 2010a).

La complémentarité fonctionnelle désigne simplement le fait que les banques et les IMF se complètent techniquement dans la réalisation de certaines transactions. Il s'agit bien de transactions dans lesquelles ni l'une ni l'autre ne peuvent, de façon solitaire, donner une réponse efficace et complète. Si la complémentarité institutionnelle décrit les domaines d'exercice de chaque institution, il revient à la complémentarité fonctionnelle de définir les fonctions techniques d'interconnexion entre les deux secteurs. L'utilité de la complémentarité fonctionnelle demeure dans sa capacité à expliciter les formules d'articulation susceptibles d'aider les deux institutions à contourner les barrières institutionnelles qui s'érigent entre les deux secteurs.

## Références bibliographiques

- Amable, B. 2000. Institutional Complementarity and Diversity of Social Systems of Innovation and Production. *Review of International Political Economy*, vol 7, n.4, p. 645-687.
- \_\_\_\_\_ 2002. Is There an Institutional base of the new economy? *Working paper*
- Amable, B. et al. 2002. Comment les marchés financiers peuvent-ils affecter les relations industrielles ? Une approche par la complémentarité institutionnelle. In. Association recherche et régulation, *L'année de la régulation : économie, institutions, pouvoir*, 2002, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Aoki, M. 2001. *Towards a Comparative Institutional Analysis*. Cambridge (Mass), MIT Press.
- \_\_\_\_\_ 2000. *Information, Corporate Governance, and Institutional Diversity. Competitiveness in Japan, the USA, and the Transitional Economies*. Oxford, Oxford University Press.
- \_\_\_\_\_ 1994. The contingent Governance of Teams: Analysis of Institutional Complementarity. *International Economic Review*, vol.35, p.657-676.
- \_\_\_\_\_ 1986. Horizontal vs. Vertical Information Structure of the Firm. *American Economic Review*, vol.76, n.05, pp. 971-983.
- \_\_\_\_\_ 1988. *Information, Incertitude, and Bargaining in the Japanese Economy*. Cambridge University Press, trad Fra., *Economica*, 349 p.
- Boyer, R. 2005. Complementarity in regulation theory. *Socio-Economic review*, vol. 3, pp.359-382.
- \_\_\_\_\_ 2003. Les institutions dans la théorie de la régulation. *Cepremap-Ens, EHESS*.
- \_\_\_\_\_ 2002. Variété du capitalisme et théorie de la régulation. In. Association recherche et régulation, *L'année de la régulation : économie, institutions, pouvoir*, 2002, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Chisten, R. P. 2001. Commercialisation and Mission Drift: The transformation Of Microfinance in Latina America. *CGAP*, occasional paper no.5, Mars
- Earl, P. E. 1998. Information, Coordination and Macroeconomics. *Information Economics and Policy*, 10, pp. 331-342, November.
- Ernst, E. C. 2003. La place des institutions dans la théorie de la croissance : de la théorie de la régulation aux complémentarités institutionnelles. *Cepremap, Romeotypé*.
- Fall, F. S. 2010a. *La complémentarité Banque/Microfinance : une perspective de la finance inclusive*. Thèse de doctorat soutenue à l'université de Rouen en Juillet
- \_\_\_\_\_ 2010b. La complémentarité Banque/Microfinance dans le contexte subsaharien : analyse à travers l'optique de G. B. Richardson. *Revue Techniques Financières et Développement*, TFD, n.101, Décembre.
- \_\_\_\_\_ 2009. Panorama de la relation Banque/Microfinance à travers le monde. *Revue Tiers Monde*, n.199, Juillet-Septembre
- Hall P. A. 2005 Institutional complementarity : causes and effets. *Socio-Economic Review*, vol.3, pp.359-382
- Hall, P. A. et Soskice, D. 2001. *The varieties of capitalism, The Institutional Foundations comparative Advantage*. Oxford University Press, Trad. Fra., Les variétés du capitalisme, In, *L'année de la régulation : économie, institutions, pouvoir*, 2002, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

- Höpner, M. 2005. What Connects Industrial relation and Corporate Governance ? Explaining Institutional Complementarity. *Socio-Economic Review*, vol. 3 (2), pp. 331-358
- Lopez C., Rhyne E. 2003. The service Company Model : A New Strategy for Commercial Banks in Microfinance. *Accion Insight Paper*, n. 6, September
- Nsabimana, A. 2004. Articulation entre activités bancaires et microfinancières nouvelle sphère d'intermédiation ? *Monde en Développement*, vol.32/2, n. 126
- Ravix, J. L. 1990. L'émergence de la firme et des coopérations inter-firmes dans la théorie de l'organisation industrielle : Coase et Richardson. *Revue d'Economie Industrielle*, pp. 202-224.
- Richardson, G. B. 1960. *Information and investment*, Oxford University Press.
- \_\_\_\_\_ 1972. The Organization of Industry. *The Economic Journal*, September
- Schreiner, M. 2000. Credit Scoring for Microfinance : Can it Work ? *Microfinance Risk Management and Center for Social Development Washington University in St Louis*, <http://www.microfinance.com>
- Sodokin, K. 2007. *Banques et Microbanques dans les pays en voie de développement : analyse de leur complémentarité et perspectives de réformes*. Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Mars
- Stieglitz, N. ; Heine, K. 2007. Innovations and the Role of Complementarities in a Strategic Theory of the Firm. *Strategic Management Journal*, vol. 28, pp. 1-15.